

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour rappel :

- lors de sa séance du 27 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette instruction, deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.
- lors de sa séance du 16 octobre 2023, le conseil municipal a décidé la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023. Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales [...] pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021.

Le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Il est préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La présente note expose donc les principales informations et évolutions des comptes financiers uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes « cimetière » et « port ».

BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2024.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Report exercice 2023	2024	Cumulé	Restes à réaliser
Résultat de fonctionnement	2 800 282,98 €	538 835,40 €	3 339 118,38 €	
Résultat d'investissement	1 275 626,07 €	- 1 679 995,81 €	- 404 369,74 €	-1 389 549,72 €
Résultat global de clôture	4 075 909,05 €	- 1 141 160,41 €	2 934 748,64€	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

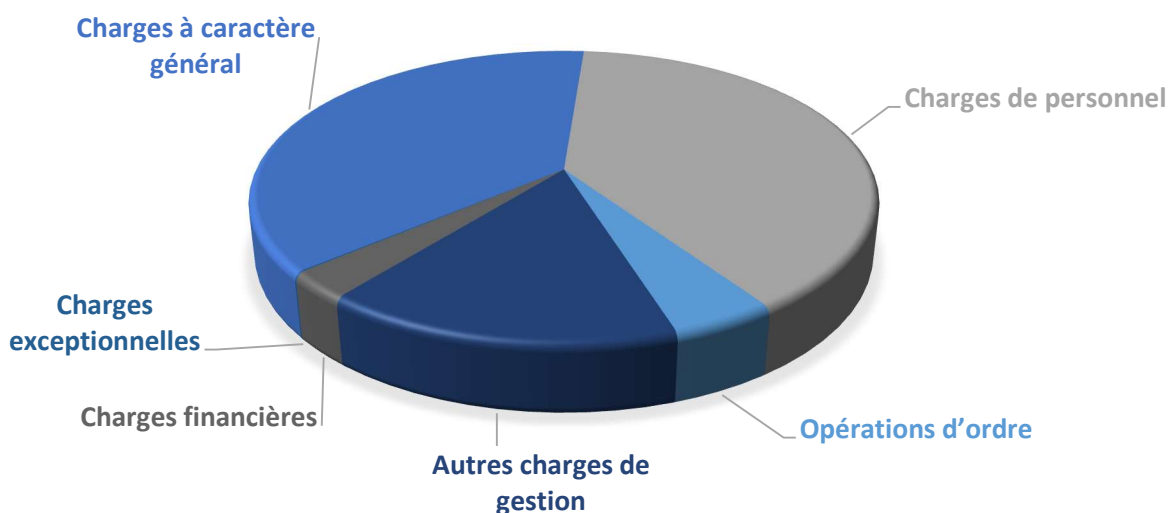
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES BUDGETAIRES	2024	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	1 153 221,24 €	Ce poste correspond aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et des services publics (carburants, assurances, ...).
Charges de personnel	1 211 920,95 €	Ce poste correspond aux charges de personnel.
Opérations d'ordre	142 825,22 €	Ce poste correspond aux amortissements comptables ainsi qu'aux écritures de sortie d'actif liée à des cessions.
Autres charges de gestion	485 873,23 €	Ce poste regroupe les participations au SISAM, les subventions et les indemnités des élus.
Charges financières	91 436,06 €	Ce poste correspond au règlement des intérêts des emprunts.
Charges exceptionnelles	3 290,94 €	Ce poste correspond à des titres annulés sur exercices antérieurs.
TOTAL	3 088 567,64 €	

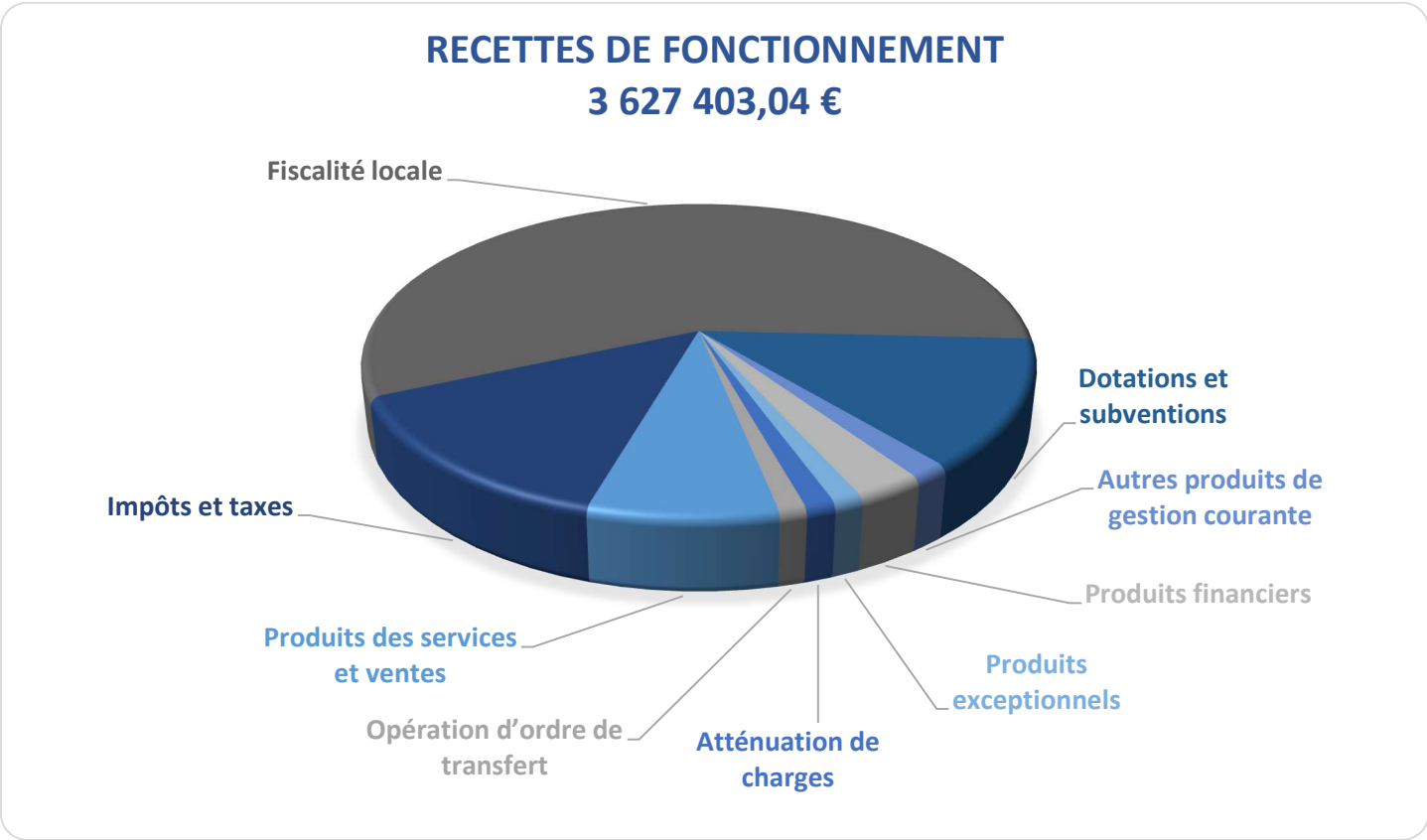
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 088 567,64 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES BUDGETAIRES	2024	OBSERVATIONS
Atténuation de charges	44 168,05 €	Ce poste correspond aux remboursements sur rémunération du personnel par les assurances.
Opération d'ordre de transfert	40 474,00 €	Ce poste correspond à la neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation d'investissement de Thonon Agglomération.
Produits des services et ventes	280 393,16 €	Ce poste regroupe les recettes relatives à l'exploitation des services communaux (cantine, médiathèque, stationnement...).
Impôts et taxes	503 117,00 €	Ce poste correspond aux attributions de compensation, au FNGIR ainsi que le fonds départemental des DMTO
Fiscalité locale	2 082 676,65 €	Ce poste correspond aux impôts directs (TF, TLPE...).
Dotations et subventions	477 210,02 €	Ce poste regroupe notamment les dotations versées par l'Etat ainsi que les fonds genevois.
Autres produits de gestion courante	55 348,92 €	Ce poste correspond aux recettes liées aux locations (salles et logements).
Produits financiers	100 626,28 €	Ce poste correspond aux parts de production ainsi qu'au produit des fonds placés.
Produits exceptionnels	43 388,96 €	Ce poste correspond à la vente d'une parcelle ainsi qu'à des remboursements.
TOTAL	3 627 403,04 €	



AUTOFINANCEMENT

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

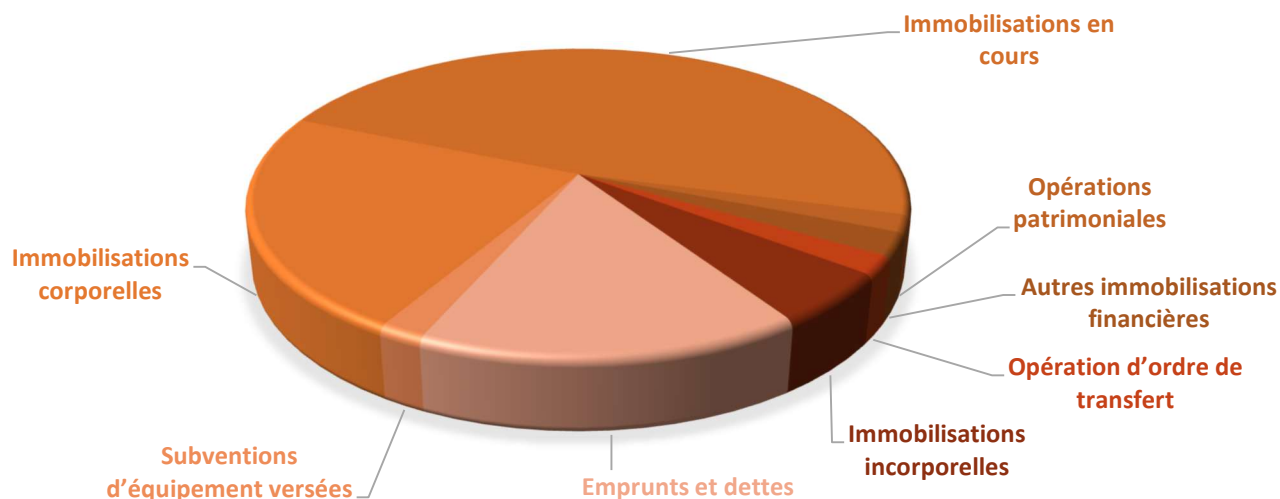
SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules ou biens immobiliers et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création. En recettes, en plus de l'autofinancement, coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme, le FCTVA et les subventions d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

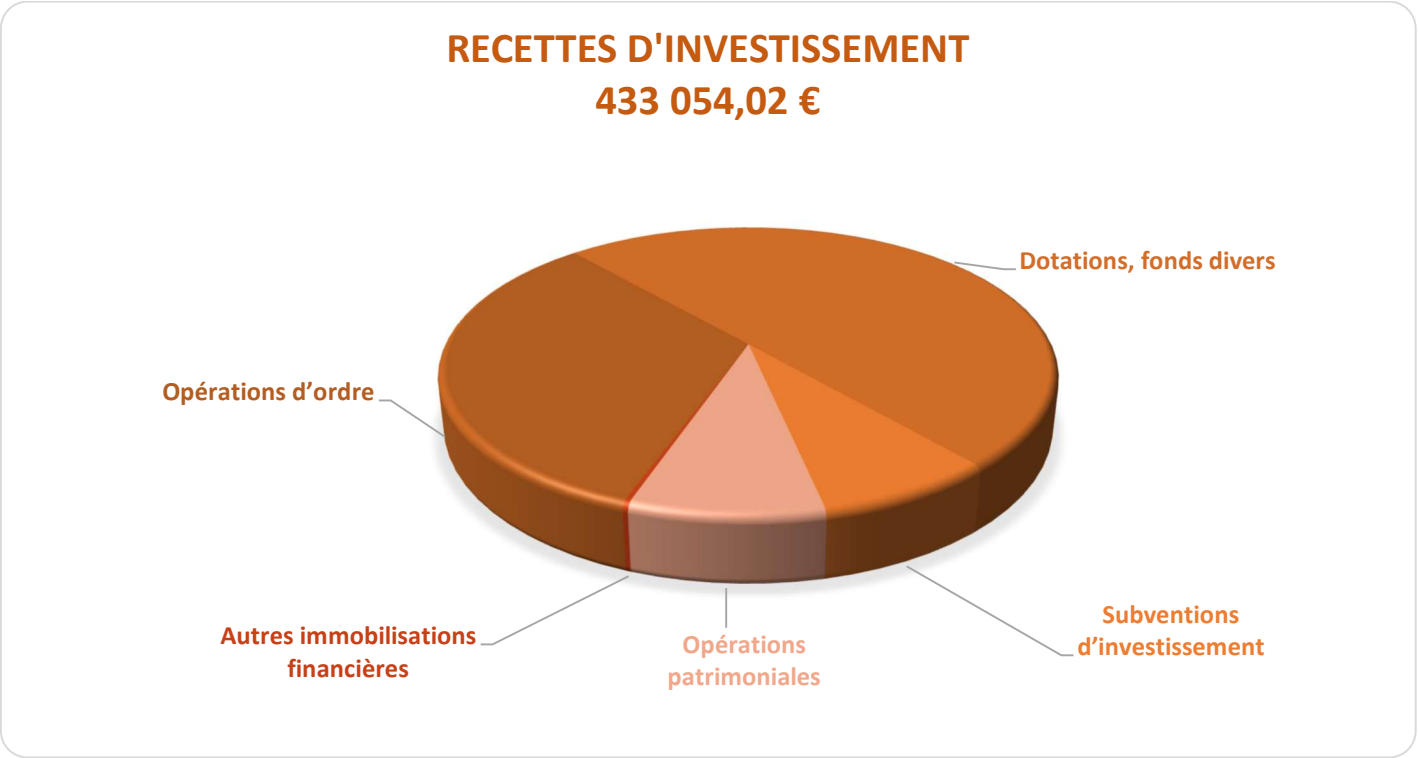
LIBELLES BUDGETAIRES	2024	OBSERVATIONS
Opération d'ordre de transfert	40 474,00 €	Ce poste correspond à la neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation d'investissement de Thonon Agglomération.
Opérations patrimoniales	37 603,26 €	Ce poste correspond à la résorption de l'avance des entreprises pour les travaux d'aménagement du terrain de football synthétique.
Emprunts et dettes	338 104,29 €	Ce poste regroupe le remboursement du capital des emprunts.
Immobilisations incorporelles	113 756,30 €	Ce poste regroupe les dépenses relatives aux frais d'études.
Subventions d'équipement versées	40 474,00 €	Ce poste correspond à l'attribution de compensation d'investissement versée à Thonon Agglomération.
Immobilisations corporelles	481 983,60 €	Ce poste regroupe notamment : l'acquisition de parcelles, le changement des luminaires à l'Espace du Lac et des volets à la maison des associations, à l'acquisition de panneaux, d'un véhicule pour la police municipale...
Immobilisations en cours	1 010 390,29 €	Ce poste regroupe, entre autres, l'aménagement du terrain de football synthétique.
Autres immobilisations financières	50 264,09 €	Ce poste correspond aux annuités de portage foncier.
TOTAL	2 113 049,83 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2 113 049,83 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLES CHAPITRES	2024	OBSERVATIONS
Opérations d'ordre	142 825,22 €	Ce poste correspond aux amortissements comptables ainsi qu'aux écritures de sortie d'actif liée à des cessions.
Opérations patrimoniales	37 603,26 €	Ce poste correspond à la résorption de l'avance des entreprises pour les travaux d'aménagement du terrain de football synthétique.
Dotations, fonds divers	216 858,54 €	Ce poste correspond au FCTVA (remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée sur les travaux de 2023) et à la taxe d'aménagement.
Subventions d'investissement	34 697,00 €	Ce poste correspond à une subvention reçue par l'Etat (DETR Vidéo-protection).
Autres immobilisations financières	1 070,00 €	Ce poste correspond au remboursement partiel d'une avance budgétaire.
TOTAL	433 054,02 €	



Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans une colonne « restes à réaliser » :

- 1 465 049,72 € correspondant majoritairement aux frais d'études ainsi que l'aménagement des voies, sont reportés en dépenses d'investissement de 2024 à 2025,
- 75 500,00 € correspondant à des subventions restant à percevoir, sont reportés en recettes d'investissement de 2024 à 2025.

ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 337 404,29 € pour 2024, contre 399 516,49 € pour 2023.

L'encours de la dette total est de 5 526 174,68 € (capital) au 31 décembre 2024, soit 2 240,04 € par habitant.

Le ratio de capacité de désendettement se situe en moyenne à 9,9 ans sur la période 2021-2026. Il atteint 7 ans à la fin de l'exercice 2026.

COMPARATIF AVEC L'EXERCICE 2023

Section de fonctionnement - dépenses

Les charges à caractère générales sont en hausse de 24%. Cette augmentation s'explique par le règlement des factures d'eau de 2023 et 2024 ainsi que le règlement des AOT des ports de 2021 à 2024.

Les charges de personnel sont en légère augmentation de 9%, due à l'embauche de personnel contractuel.

Section de fonctionnement - recettes

Les produits des services et ventes sont en augmentation de 12% du fait, notamment, du montant généré par le forfait post-stationnement ainsi que la cantine scolaire (effectif en augmentation).

La fiscalité locale est en augmentation de 10%, due à l'augmentation de 3,5% de la valeur locative instaurée par l'Etat.

Les dotations et participations sont en légère augmentation de 5%, due à l'augmentation de la DGF, de la DSR ainsi que de l'augmentation des fonds genevois.

Section d'investissement- dépenses

Les frais d'études sont en hausse. La commune a engagé des frais pour la concrétisation des projets (réaménagement du centre bourg et construction du terrain de football synthétique).

Les immobilisations en cours sont également en hausse. Les travaux d'aménagement du terrain de football synthétique sont terminés. Les travaux d'aménagement du parvis de l'Espace du Lac sont totalement réceptionnés.

Section d'investissement- recettes

Les immobilisations corporelles sont en diminution de 51%. Le FCTVA est en baisse compte tenu de la baisse des investissements réalisés en 2023 et les recettes liées à la taxe d'aménagement sont également en baisse du fait du changement du taux de 15% à 5%.

Au niveau des subventions d'investissement, une subvention a été perçue, pour l'installation de la vidéoprotection.

BUDGET ANNEXE – CIMETIERE

Ce budget annexe retrace les achats et les ventes de caveaux.

Ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Par ailleurs, ce budget annexe doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique puisque les écritures comptables de gestion des stocks émargent sur les deux sections. Un seul caveau a été vendu en 2024. Le montant de cette vente a permis de rembourser partiellement le montant de l'avance du budget principal. A la clôture 2024, il reste donc 14 caveaux en stock.

	Report exercice 2023	2024	Cumulé
Résultat d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement	1 514,00 €	0,00 €	1 514,00 €
Résultat global de clôture	1 514,00 €	0,00 €	1 514,00 €

BUDGET ANNEXE – PORT

Ce budget annexe retrace toutes les opérations relatives à la gestion des 2 ports (port des Pêcheurs et port Chantrell).

Ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Cependant, il n'est pas assujetti à la TVA.

	Report exercice 2023	2024	Cumulé
Résultat d'exploitation	13 991,00 €	550,69 €	12 261,69 €
Résultat d'investissement	- 2 280,00 €	2 280,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	11 711,00 €		12 261,69 €

Section d'exploitation : 550,69 €

Dépenses : 23 586,31 €.

Dépenses relatives au règlement partiel des AOT et aux réparations suite à vandalisme.

Recettes : 24 137,00 €.

Recettes provenant de la location des anneaux d'amarrage aux ports Chantrell et des Pêcheurs.

Section d'investissement : 2 280,00 €

Recettes : 2 280,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé.